

<b>Communauté de Communes du Trièves</b>	<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE</b> <b>Du 19 mai 2025</b> <b>18h30</b>
	<b><i>Procès-verbal</i></b>

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai**, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires  
Date de Convocation : 13 mai 2025

**Présents** : Jérôme FAUCONNIER, François GABORIT, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danielle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Hélène ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

**Suppléants avec voix délibérative** : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025) -

**Suppléants sans voix délibérative** : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

**Pouvoirs** : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025) –

**Excusés** : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 36

**Désignation du secrétaire de séance :**

**Jean Louis GOUTEL**, conseiller titulaire de la Commune de MENS, est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 avril 2025**

Claude DIDIER souhaite qu'il y ait un complément, tout à la fin du compte-rendu quand il a été discuté du SCOT, lors du conseil communautaire du 14 avril dernier.

Claude DIDIER trouve cette augmentation financière du SCOT malvenue et se déclare dubitatif, au moment où l'on passe de trois délégués titulaires à un délégué et se déclare dubitatif quant à la motivation des suppléants dans la durée.

**Adopté à l'unanimité**

Jérôme FAUCONNIER précise qu'il va être fait l'exercice aujourd'hui d'enregistrer le conseil si personne ne s'y oppose. Cela permettra d'être plus exact dans le compte-rendu et de pouvoir corriger éventuellement un certain nombre de choses.

Jérôme FAUCONNIER demande si des personnes s'opposent à ce que ce soit enregistré.

Hugo COURTOIS précise que l'enregistrement sera supprimé après la rédaction du compte-rendu, et que cela est uniquement à visée interne.

Jérôme FAUCONNIER précise, qu'avant de commencer ce conseil communautaire, et comme cela se fait régulièrement, un service de la communauté de communes est présenté. Le service emploi économie est présenté par Hélène BLANQUART, Chef de service.

**Présentation du service Emploi Economie**

Jérôme FAUCONNIER invite Hélène BLANQUART à présenter le service Emploi Economie.

Cf Annexe : Présentation du Conseil de communauté du 19 mai 2025

Jérôme FAUCONNIER remercie l'équipe pour la clarté de leur exposé et propose de commencer le conseil communautaire avec la première délibération.

## DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

#### RESSOURCES HUMAINES

#### 2025.71 – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 6 mai 2025, il est proposé de modifier le tableau des effectifs :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité		N° de poste	Grade / quotité
CCT-2019-43	Ingénieur à temps complet	Service Environnement au 1er juin 2025 Avancement de grade	CCT-2025-43	Ingénieur principal à temps complet
CCT-2020-06	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Service Technique et Logistique au 1er juin 2025 Avancement de grade	CCT-2025-06	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
CCT-2017-93	Adjoint du patrimoine à temps complet	Service Vie associative et culturelle au 1er juin 2025 Avancement de grade	CCT-2025-93	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
CCT-2012-50	Agent de maîtrise principal à temps complet	Service Environnement au 1er juillet 2025 Suite recrutement sur poste vacant	CCT-2025-50	Adjoint technique à temps complet
		Service Commun Administratif au 1 <sup>er</sup> septembre 2025 Création de poste de secrétaire de mairie mutualisé	CCT-2025-178	Rédacteur à temps complet
		Service aménagement et urbanisme au 1 <sup>er</sup> septembre 2025 Création de poste chargé de missions logement en contrat de projet 2 ans – besoins du service	CCT-2025-179	Rédacteur à temps complet
CCT-2019-98	Adjoint technique à temps non complet (29,41% soit 10h33 hebdomadaires)	Service Culture – Pôle de Mens au 1er juin 2025 Suite mutualisation ménage pôle de Mens	CCT-2025-98	Adjoint technique à temps non complet annualisé (47,35% soit 14h63 hebdomadaires)
CCT-2015-18	Adjoint technique à temps non complet (35,71% soit 12h30)	EVS Mixages et accueil de loisirs Mens au 1er juin 2025 Suite mutualisation ménage pôle de Mens	CCT-2025-18	Adjoint technique à temps non complet annualisé (51,40% soit 15h88 hebdomadaires)
		Maison des Habitants Le Granjou au 20 mai 2025 Réintégration agent en disponibilité	CCT-2025-180	Adjoint administratif à temps non complet (80% soit 28h)
CCT-2024-105	Rédacteur à temps complet	Service Transitions Modification de poste en contrat de projet 3 ans Besoin du service	CCT-2025-105	Technicien à temps complet

Jean Louis GOUTEL présente le tableau qui porte sur trois dossiers concernant des avancements de grade annuellement.

Concernant le service commun administratif, il y a une création de poste de secrétaire de mairie mutualisé prévu au 1<sup>er</sup> septembre 2025, au grade de rédacteur à temps complet.

Au service Aménagement Urbanisme, au 1<sup>er</sup> septembre 2025, il y a un poste de chargé de mission logement, en contrat de deux ans, au grade de rédacteur à temps complet, dont le recrutement va être lancé prochainement.

Concernant l'entretien et le ménage des locaux, il y a une réorganisation sur le pôle de Mens avec des modifications de poste. L'idée est de rendre les postes plus attractifs en augmentant le temps de travail.

Uta IHLE demande pourquoi le poste au service transition passe d'un poste permanent à un contrat de 3 ans. Christian ROUX précise que la personne doit être contractuelle pour être financée dans le cadre du Fonds Air Bois.

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

**Adopté à l'unanimité**

### **2025.72 – Lignes directrices de gestion**

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur strate démographique ou leur nombre d'agents de définir leurs Lignes Directrices de Gestion (LDG) des Ressources Humaines.

Le législateur souhaite en instaurant les LDG :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.
- Ces LDG comportent 2 volets définis par la loi :
- Volet 1 : stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines = volet emploi : stratégie et pilotage des RH "compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences".
- Volet 2 : promotion et valorisation des parcours professionnels = volet concernant les avancements de grade et la promotion interne.

Les LDG (document joint en annexe) ont été actualisées (état des lieux - documents RH existants) et complétées (volet 2 - critères et ratios d'avancement de grade) en Comité Social Territorial du 1er avril 2025 avec avis favorable et s'appliqueront aux agents de la Communauté de Communes et du CIAS. Il est proposé au conseil de communauté d'approuver la modification des Lignes Directrices de Gestion telles que définies ci-dessus et dans le document joint en annexe, et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

JL Goutel rappelle que ce document avait adopté par le Conseil Communautaire de mai 2022.

Il définit la stratégie managériale de la collectivité, notamment le volet promotion et changement de grade, et précise qu'il n'y a pas eu de modification fondamentale de ce document initial, qui avait fait l'objet d'un travail approfondi en 2022. Il ne s'agit que de précisions pour que cela soit bien compris par l'ensemble du personnel.

Uta IHLE est étonnée que le tableau soit daté de 2022, non mis à jour, et demande pourquoi il n'est pas présenté un document daté au moins de 2024.

Jean-Louis GOUTEL a posé la question à Nathalie ARNAUD qui lui a fait parvenir un tableau qui sera communiqué aux conseillers communautaires.

Uta IHLE demande également combien il y a de réunions par an avec les représentants du personnel dans le cadre du dialogue social.

Jean Louis GOUTEL précise qu'il y en a à minima tous les deux mois dans le cadre du CST, auxquelles s'ajoutent des réunions en fonction des projets.

Hugo COURTOIS précise qu'il y a eu, l'an dernier, le groupe de travail sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement

professionnel) qui s'est réuni quatre fois et une rencontre régulière des délégués du personnel environ tous les deux mois.

Ensuite, par dossier, entre la DRH et les représentants du personnel, il y a également des suivis individuels.

Uta IHLE soulève que dans la délibération il est fait référence au conseil communautaire 14 avril 2025, or il s'agit du 19 mai. Jean-Louis GOUTEL et Hugo COURTOIS constatent effectivement l'erreur et corrigent la délibération.

**Vote : Lignes directrices de gestion**

**Adoptés à l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2025.73 – Création d'un service commun de soutien administratif**

Le Président rappelle que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une mutualisation des compétences et des moyens des collectivités.

En effet, il a été mis en relief certaines difficultés que rencontraient certaines communes membres du fait des absences temporaires ou indisponibilités prolongées de leur Secrétaire de Mairie (arrêt maladie, congés, formations, etc...). Cette situation est plus particulièrement aiguë dans les communes ne bénéficiant que d'un agent à temps non complet.

La conférence des Maires a également mis en avant la volonté de pouvoir disposer d'un accompagnement des communes et secrétaire de mairie afin d'apporter différentes prestations aux services des communes et ainsi développer d'autres outils de mutualisation administratifs autour d'un réseau.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un service commun dans les domaines suivants : soutien aux services administratifs (secrétariat de mairie) et animation autour de la thématique outils de mutualisation.

Ainsi, Cette mutualisation a vocation à

- **Apporter différentes prestations aux services de toutes les communes adhérentes** : Accompagnement des communes - Travail sur des outils de mutualisations administratifs entre communes
- **Mise en réseau** (secrétaires de mairie du territoire, agents techniques, formations, espaces d'échanges entre élus...)
- **A proposer une solution pour assurer le remplacement ponctuel d'une secrétaire de mairie ou d'un agent administratif de la communauté de communes** ou pour nécessité de renfort temporaire.

Le service commun implique la mise à disposition d'un agent remplaçant un secrétaire de mairie absent ou un besoin de renfort.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-2 modifié par l'article 67 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM), prévoyant qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs » ;

**Vu** l'article 72 de la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date 28/12/2011, arrêtant les statuts de la communauté de communes du Trièves, précisant ses compétences et son régime fiscal,

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Trièves a décidé de créer un service commun Administratifs.

Il est proposé au conseil communautaire de créer un service commun administratif et d'approuver les termes de la convention cadre entre la Communauté de Communes du Trièves et ses communes membres adhérentes jointe en annexe ;

Il est précisé que les charges du service commun seront refacturées annuellement aux communes adhérentes et à la communauté de communes également adhérente pour ces propres services selon les modalités suivantes :

- Un droit d'entrée est fixé à 100 € par commune adhérente facturé à la signature de la présente convention. Ce droit d'entrée ne sera facturé qu'une seule fois. Il a pour objet de financer l'aménagement d'un bureau et le matériel informatique dans les locaux de la CCT.
- Le remboursement des frais de remplacement s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service (défini ci -après), multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heures) sur la base de l'état récapitulatif des heures effectuées dans la commune
- Répartition à part égale entre les communes adhérentes et la Communauté de communes (constituant elle-même 1 part) du solde du cout du service établi en fin d'année.

Eric BERNARD invite le Conseil Communautaire a délibérer sur la création d'un service commun de soutien administratif, dont il présente la convention.

Cf Annexe : Présentation du Conseil de communauté du 19 mai 2025

Christian ROUX veut savoir quel est le nombre de communes adhérentes. Eric BERNARD répond que 28 communes sont volontaires.

Nathalie BONATO précise que le modèle de convention sera envoyé à toutes les communes et les deux tableaux de simulation pour permettre une explication auprès des conseils municipaux. Chaque conseil municipal devra délibérer pour un retour idéalement pour le 30 juin 2025, pour qu'il y ait un calibrage du recrutement pour début septembre, au plus tard octobre pour que le service soit opérationnel.

Le profil du poste a été envoyé au centre de gestion est a été approuvé. Le territoire a été félicité pour cette initiative.

**Vote : Création d'un service commun de soutien administratif**

**Adoptés à l'unanimité**

#### **2025.74 – Plan de financement de la Maison de Pays**

Le conseil communautaire a délibéré le 13 novembre 2023 sur un plan de financement pour la Maison de pays du Trièves.

Suite à des ajustements des financeurs sur les différentes possibilités de financement, il convient de délibérer sur un nouveau plan de financement.

Pour rappel, le projet prévoit la création d'un bâtiment neuf de 573 m<sup>2</sup> répartis de la façon suivante :

- un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux) sur 310 m<sup>2</sup>
- un espace de découverte du Trièves sur 120 m<sup>2</sup>
- des espaces servants (sas, sanitaires, local conteneurs déchets, chaufferie) sur 68 m<sup>2</sup>
- des espaces de distribution sur 75 m<sup>2</sup> (15% de la surface utile).

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux	Statut
Foncier	130 000 €	Département Isère – Dotations territoriales	1 188 054 €	50%	Actée
Construction	1 196 943 €	Etat – DETR	450 000 €	19%	En attente
Terrassement, VRD, aménagement paysagers	560 171 €	Région – Contrat Région	135 000 €	6%	Actée
Aménagements intérieurs espace de découverte	84 902 €	Région – Espace Valléen	42 451 €	2%	En attente

Autres aménagements	35 098 €	Autofinancement CCT	560 603 €	23%	
Aléas	52 713 €				
Honoraires divers	316 281 €				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>100%</b>	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce nouveau plan de financement.

Jérôme FAUCONNIER précise que la délibération à voter porte sur le plan de financement de la Maison de Pays, qui a déjà été voté, mais doit être modifié, pour intégrer la demande qui a été faite à l'Espace Valléen pour l'aménagement intérieur de la partie Espace de découverte / Office du tourisme.

Il informe que le financement DETR sera de 25%, + 10 % de majoration pour l'utilisation de bois des alpes et 10 % pour l'utilisation de matériaux biosourcés. Cela permet d'avoir au total 45% de subvention sur le plafond qui est de 1 million, c'est-à-dire 450.000 euros.

Le montant de l'autofinancement est de 23%. Les 2/3 de cet autofinancement sera pris en charge par la SARL sous forme de loyer.

Cela représente un bâtiment pour l'office du tourisme qui reviendra aux alentours de 200.000 euros pour la Communauté de Communes.

Jérôme FAUCONNIER soumet aux votes le plan de financement.

**Vote : Plan de financement de la Maison de Pays**

**Adopté à l'unanimité**

## **ECONOMIE EMPLOI**

### **2025.75 – Adhésion à l'association ARADEL**

ARADEL est une association de développeurs économiques basée à Lyon. Depuis plus de 35 ans, cette association œuvre comme un outil d'animation et de professionnalisation d'un large réseau de professionnels, regroupant jusqu'à 900 développeurs, issus principalement de la région Auvergne Rhône Alpes. ARADEL contribue à la professionnalisation du développeur économique, en lui permettant de s'inspirer, se nourrir de l'expérience du réseau et de développer des connexions, renforçant ainsi sa capacité d'agir sur son territoire et d'anticiper les enjeux de demain.

Cette association propose également des formations réservées aux adhérents. Dans le cadre du projet de création d'une zone d'activité (ZA) intercommunale sur le secteur des Appreaux à Mens, il est nécessaire qu'un agent du service emploi - économie monte en compétence sur l'aménagement du foncier à vocation économique. A noter que les formations de cette association sont accessibles uniquement aux adhérents et qu'il n'existe pas, à ce jour, de formation de ce type au CNFPT.

Outre l'accès aux formations, l'adhésion permettra aux autres agents du service emploi – économie (5 personnes) :

- Un accès aux actions ARADEL (ex : journée d'échange et d'expérience)
- Une inscription offerte à une journée d'accueil des nouveaux développeurs
- Un accès à des formations en formule « intra » avec tarif préférentiel
- Un appui à la recherche de stagiaires et mise en relation au travers des partenariats d'ARADEL avec le monde universitaire du développement local
- Une diffusion gratuite des offres d'emploi au sein du réseau ARADEL, de leurs réseaux sociaux et de leur site internet
- Le coût de l'adhésion annuelle à l'association ARADEL est de 250 € (tarif pour une collectivité de 5000 à 50 000 habitants jusqu'à 5 bénéficiaires).

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association ARADEL pour l'année 2025 et d'autoriser le président à signer tout document en rapport avec cette adhésion.

**Vote : Vote adhésion à l'association ARADEL**

**Adopté à l'unanimité**

## **TRANSITIONS**

### **2025.76 - Vote de la Convention de Partenariat avec les compagnons bâtisseurs pour l'Auto-Réhabilitation Accompagnée des Propriétaires Occupants du Trièves**

La Communauté de communes du Trièves est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique au travers de plusieurs actions. Elle est notamment engagée depuis 2014 dans le programme « Territoire à énergie positive (TEPOS) », renforcée en 2015 par la démarche TEPOS-CV (TEPOS pour la Croissance Verte portée par le Ministère de l'écologie) où la rénovation énergétique des logements et du patrimoine public occupe une forte place. Ainsi, la CCT s'est lancée en 2014 dans la mise en place et l'animation d'une plateforme de rénovation qui devient en 2025 le Service Public de Rénovation de l'Habitat.

Afin de permettre la réalisation de rénovations énergétiques pour des ménages aux ressources modestes et très modestes, la CCT a mis en place conventionnement avec les Compagnons Bâtisseurs depuis 2023. Les habitants sont accompagnés à la réalisation par eux-mêmes de leurs travaux, encadrés par un professionnel de l'Association et/ou un artisan partenaire qui transmet les gestes techniques et accompagne le ménage dans la résolution de diverses problématiques du quotidien pendant le temps du chantier.

Sur 2023 – 2024, la mise en place de cette convention avec les Compagnons bâtisseurs a permis 26 orientations de ménages qui se sont traduites par

- 17 visites à domicile :
  - 7 visites en 2023 qui ont abouti sur 4 accompagnements aux travaux
  - 10 visites en 2024 qui ont abouti sur 10 accompagnements aux travaux
- 2 chantiers en 2024 (en cours de finalisation)
- 4 chantiers en prévision en 2025, après validation de l'ANAH pour les aides nationales

Suite à cette forte demande sur le territoire et aux premiers résultats positifs de l'expérimentation 2023 - 2024, il est donc proposé de poursuivre la convention avec les Compagnons bâtisseurs pour l'année 2025.

Cette convention, à hauteur de 10 200€ comprend :

- des animations pour faire connaître le dispositif et repérer des ménages intéressés
- l'accompagnement de 6 ménages - c'est-à-dire du suivi et de la mobilisation du ménage dans son projet après la réalisation de la visite à domicile jusqu'à la réalisation du chantier en ARA si le projet aboutit, sans obligation de réaliser le chantier dans le cas où le projet du ménage n'est pas mûr ou si l'ARA n'est pas la solution la plus avantageuse et pertinente pour le ménage.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le président à signer la convention annuelle 2025 avec les Compagnons Bâtisseurs.

### **Vote : Vote de la convention de Partenariat avec les compagnons bâtisseurs pour bâtisseurs pour l'Auto-Réhabilitation Accompagnée des Propriétaires Occupants du Trièves**

**Adopté à l'unanimité**

### **2025.77 – Convention de délégation de compétences pour l'organisation de services de locations de vélos à assistance électrique avec la région Auvergne Rhône-Alpes**

Vu la délibération 2023-23 du 6 mars approuvant la convention de coopération en matière de mobilité entre la Communauté de communes du Trièves et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Suite à la sélection du projet du Trièves par le programme TIMS « pour une mobilité durable et inclusive », il est proposé, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité pour le Trièves, de demander une convention de délégation pour le bloc 3 « Mobilités actives ».

La Communauté de Communes du Trièves souhaite utiliser sa flotte de Vélo à assistance électrique afin de mettre en place deux services de location de vélo :

- une location courte durée tout public pour essayer et faciliter le passage à l'acte d'achat,

- une location longue durée à visée solidaire pour répondre aux besoins de mobilité d'un public en difficulté.

Cette délégation de services n'appelle pas de participation financière de la Région, conformément aux règles dictées dans la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région.

Dans cette convention de délégation figure plusieurs obligations pour la Communauté de communes du Trièves, en tant que délégataire :

- Être chargé de contrôler les conditions administratives et techniques des prestations déléguées. Elle peut faire remonter à la Région, autorité délégante, les anomalies les plus importantes. La Région se réserve le droit de contrôler à tout moment le service délégué.
- S'assurer de :
  - l'exécution pour le compte de la Région des services délégués
  - la préparation, la passation et l'exécution de tous contrats nécessaires à l'exercice de la compétence déléguée.
  - La commande des prestations et le suivi de leur bonne exécution aux plans administratifs, technique et sécuritaire.
  - Le paiement des prestataires suite à la vérification du service faits.
- Souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile pour tous les services délégués.

La convention prend effet au 25 mars 2025 et s'achève à la date de fin de la convention de coopération, soit 9 juin 2029. Elle est reconductible si une nouvelle convention de coopération est signée.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention correspondante et toutes les pièces nécessaires afférentes à cette convention.

**Vote : Convention de délégation de compétences pour l'organisation de services de locations de vélos à assistance électrique avec la région Auvergne Rhône-Alpes**

**Adopté à l'unanimité**

#### **2025.78 – Convention avec l'AGEDEN**

Vu la délibération 2020-232 du 14 décembre 2020 proposant l'adhésion de la CCT au projet de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) départemental

Vu la délibération 2020-90 du 27 mai 2024 proposant la convention triennale avec l'AGEDEN 2024 – 2026

La convention d'objectifs triennale 2024 – 2026 avec l'AGEDEN ayant été validé, les résultats obtenus pour l'année 2024 ont été très bons avec toujours une forte sollicitation sur le territoire :

- 2 conférences grand public avec xxx participants
- 1 animation lors des rencontres du logement
- 2 animations sur le chauffage au bois avec xxx participants
- 281 conseils de premier niveau par téléphone sur les 200 initialement prévus
- 59 conseils personnalisés de ménage sur les 50 initialement prévus
- 17,7 jours d'accompagnement des communes sur les 15 initialement prévus
- 15 conseils de premiers niveaux aux entreprises sur les 20 initialement prévus
- 9,8 jours d'accompagnement de projets privés au lieu de 6,9 initialement prévus

Etant donné la forte demande pour cette action, il a été proposé d'annuler certaines pour agir où la demande était la plus forte.

Pour 2025, il est proposé au conseil communautaire de valider l'avenant 2025 :

- **Des actions réalisées par l'AGEDEN dans le cadre du PACTE TERRITORIAL d'un coût de 5 136€**, subventionnés à hauteur de 50% par la convention pacte avec l'Etat.

Ce montant permet de couvrir 150 premiers conseils téléphonique jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2025 en attendant le recrutement d'un poste de conseiller en rénovation au sein du service Transitions qui prendra en charge notamment les missions du service public de la rénovation de l'habitat (conseils de premier niveau + conseil personnalisé aux ménages).

Le service public de la rénovation de l'habitat, lancé en 2024, est financé à partir de janvier 2025 via la convention pacte territorial France Rénov' PIG, intégrant d'autres actions que l'AGEDEN et qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

- **Des actions réalisées par l'AGEDEN hors pacte pour un coût de 23 525€ :**

- 5 525€ pour 15 jours de travail sur des projets communaux ou intercommunaux de rénovation ou production d'énergie,  
Action coordonnée par le service Transitions
- 5 000€, soit 8 jours, formation initiale du conseiller en rénovation pour l'accompagner dans sa prise de poste => déclenché uniquement à la demande de la collectivité en fonction du profil retenu
- 9 750€, soit 2 jours d'animation pour le secteur privé, 4 jours pour des informations de premier niveau pour des entreprises et 8 jours d'accompagnements approfondis de projets privés
- 3 250€ pour la coordination générale

**Le montant global de la convention AGEDEN s'élève à 28 661€ en 2025.**

La CCT recevant une recette de l'Etat de **2 568€ pour le SPRH, le reste à charge réel pour la CCT pour l'ensemble de la convention AGEDEN sera alors de 26 093€ en 2025.**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'avenant 2025 à la convention triennale 2024 – 2026 avec l'AGEDEN

Christian ROUX ajoute que sur le territoire en 2025, « Ma Prim Rénov » a représenté 2 millions d'euros de travaux.

Claude DIDIER apporte une constatation sur « Ma Prim Rénov » : les logiciels nationaux sélectionnent presque systématiquement la pompe à chaleur comme solution, alors que dans notre territoire, ce n'est pas l'idéal dans notre climat actuel. Il pose la question de savoir s'il serait possible de faire des remarques de la Communauté de Communes par rapport à ces contraintes. Toutefois il semblerait qu'avec la nouvelle norme RE2020, la PAC soit mieux adaptée.

Uta IHLE est étonnée de la faible proportion des dépenses financés dans le cadre du pacte territorial. Hugo COURTOIS précise que l'AGEDEN souhaite qu'on ait qu'une seule convention avec eux, alors qu'il y a des sujets différents gérés par des services différents.

Le pacte territorial, c'est l'aide à la rénovation des particuliers, mais dans la convention AGEDEN il y a également des jours d'accompagnement des communes, non traité par le même service. Il y a également l'accompagnement aux entreprises qui est géré par le service d'Hélène BLANQUART. Tout ce qui pouvait être valoriser dans le cadre du pacte territorial l'a été, et sera soumis au vote au prochain conseil communautaire.

Claude DIDIER reprécise que le pacte territorial est orienté principalement sur les administrés alors que le tout le reste de la convention est dirigé vers les communes, les entreprises, prestations de coordination...

**Vote : Convention avec l'AGEDEN**

**Adopté à l'unanimité**

## **TOURISME**

**2025.79 – Renouvellement pour 2025-2026 de la convention Flux Vision Tourisme signée avec Isère Attractivité**

### **Renouvellement pour 2025-2026 de la convention Flux Vision Tourisme signée avec Isère Attractivité**

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données statistiques du tourisme et du développement du niveau d'expertise de son Observatoire, Isère Attractivité utilise une technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile. Développée par Orange Business Service et nommée Flux Vision Tourisme, cette technologie permet d'obtenir une très bonne quantité et précision de données :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou étrangers
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises et étrangères
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite)

Une convention est conclue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a été renouvelée à 2 reprises. Il est proposé de la renouveler de nouveau pour les années 2025-2026.

Dans le cadre de ce projet, Isère Tourisme met les compétences, le savoir-faire et les outils méthodologiques de son observatoire à la disposition du territoire partenaire pour des données globales sur l'ensemble du Trièves.

Le territoire partenaire s'engage à verser 2 200 € par an au titre du financement des données.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver la convention relative à l'enquête Flux Vision Tourisme pour les années 2025-2026, pour un coût annuel de 2 200 € et d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fanny LACROIX invite le conseil à délibérer, comme chaque année, à renouveler la convention Flux vision tourisme.

Grace à l'analyse des données, il a été observé que cette année est stable malgré une fréquentation des français à la baisse d'environ 0.8 % compensée par la fréquentation par les étrangers (Pays-Bas en tête et les Belges un peu en recul). Rhône-Alpes continue d'être le bassin principal de visiteurs, avec, en tête, le Rhône.

Ces indicateurs permettent d'avoir des stratégies dans le cadre du projet « inspiration Vercors » pour aller sur des cibles clientèles.

Claude DIDIER renouvelle une remarque qu'il qualifie de récurrente et précise, qui ne vise pas le service tourisme, mais vise l'outil choisi en utilisant le flux de téléphonie mobile : il craint que l'on évolue vers une société totalitaire du numérique.

Il informe qu'il votera contre car il précise qu'il existe d'autres outils peut-être moins performants mais moins dangereux.

Caroline FIORUCCI s'interroge sur la mise à disposition d'informations pour les communes.

Fanny LACROIX apporte une réponse positive, en précisant que des extractions sont faites.

**Vote : Renouvellement pour 2025-2026 de la convention Flux Vision Tourisme signée avec Isère Attractivité.**

**Pour : 31**

**Contre : 3 (Claude Didier, Uta Ihle et Robert Cuchet)**

**Abstention : 2 (Hélène Rossi et Danielle Montagnon)**

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **2025.80 – Convention avec les CEMEA**

Dans le cadre de sa politique jeunesse la Communauté de communes du Trièves (CCT) accompagne les jeunes qui se forment au BAFA. Une dizaine de jeunes profite d'un financement pour la session de base BAFA. Les agents de la CCT sont aussi formés au BAFA et BAFD, notamment pour respecter les taux d'encadrement sur nos accueils collectifs de mineurs déclarés.

Ces formations sont dispensées par des organismes au choix des stagiaires, en fonction des disponibilités, des tarifs. Les CEMEA sont un des principaux opérateurs de la région, et sont reconnus pour la qualité pédagogique de leur formation.

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat annuelle avec l'association les CEMEA, organisme de formation agréé éducation populaire. La convention permet de bénéficier de tarifs préférentiels de 10%.

Il est proposé au conseil de communauté d'accepter la signature de la convention avec les CEMEA et d'autoriser le président à signer tous documents en rapport.

**Vote : Convention avec les CEMEA.**

**Adopté à l'unanimité**

### **2025.81 – Convention partenariale jeunesse avec le département de l'Isère**

La nouvelle convention partenariale de la politique de jeunesse en Isère 2024-2029 a été symboliquement signée lors du temps protocolaire du lundi 17 février 2025 à Saint-Martin d'Hères en présence de la majorité des signataires de la convention, dont Jérôme Fauconnier, présent pour cette occasion.

Le Plan départemental pour la Jeunesse voté en mars 2016, en cohérence avec le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) de la CAF, poursuit, notamment, l'ambition de

coordonner la politique jeunesse à l'échelle territoriale. Cette approche territoriale est en correspondance avec les bassins de vie des jeunes. Elle est portée d'une part, par le Département, au sein des Maisons de Territoire implantées selon une géographie aidant à la prise en compte des spécificités de terrain ; et d'autre part, par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui œuvrent en direction des jeunes. D'autres acteurs de la jeunesse s'inscrivent également dans cette logique territoriale. En 2017, la première convention réunissant les partenaires isérois en charge de l'action jeunesse a été signée. Elle a acté l'engagement de chacun à soutenir la mise en place d'une politique jeunesse déployée au plus près des besoins des jeunes et des particularités de chaque territoire, par la mise en place des Contrats territoriaux jeunesse (CTJ). Cette convention cadre a permis d'installer les fondements d'une action de proximité, concrète et efficace car définie localement et de manière concertée. Pour poursuivre ce partenariat au regard des évolutions des besoins des 11-25 ans en Isère, sur les cinq années à venir, la présente convention a deux objectifs prioritaires :

- consolider les engagements des partenaires à travers des valeurs partagées ;
- préciser les modalités partenariales de soutien et de valorisation des actions locales ou d'envergure départementale.

Les demandes de financement en 2025 sont les chantiers jeunes et place aux jeunes. Il est proposé au conseil de communauté d'accepter la signature de la convention partenariale jeunesse avec le département de l'Isère et d'autoriser le président à signer tous documents en rapport.

**Vote : Convention partenariale jeunesse avec le département de l'Isère**

**Adopté à l'unanimité**

## **VIE SOCIALE ET CULTURELLE CULTURE**

### **2025.82 – Convention Vers un Projet Culturel de Territoire**

La Communauté de Communes du Trièves porte depuis des années une politique en faveur du développement culturel avec et pour ses habitants, ses communes, ses associations, ses artistes. Elle agit avec eux en faveur des droits culturels.

Plus que jamais aujourd'hui, en effet, la culture est un atout pour les habitants et les territoires dans un contexte de fragilité démocratique, politique et sociale, de transition écologique et de société numérique. La culture en enrichissant la sensibilité de chacun, en favorisant la pensée libre, la création et le pouvoir d'agir en général, la conscience citoyenne, l'accueil de l'autre, en contribuant à la vie sociale, est un investissement collectif.

La CCT a porté un premier Projet culturel de territoire sur la période 2019-2024, sur ces bases et après une concertation approfondie avec les acteurs culturels du territoire, mais n'engageait pas de partenaire public.

Il est proposé de s'engager dans un nouveau Projet culturel de territoire pluriannuel,

- dans une approche de projet plus large, tant la culture contribue à l'action publique et s'enrichit elle-même d'autres thématiques : Vie sociale, Education, Jeunesse, Petite enfance, Tourisme, Aménagement, Transition écologique...
- dans une approche d'engagements partagés avec d'autres partenaires institutionnels : Etat, Région, Département, Caisse d'allocations familiales, Mutualité Sociale Agricole, Parc Naturel Régional du Vercors.

Ces partenaires proposent à la CCT une convention intermédiaire, dite « Vers un Projet culturel de territoire dans le Trièves », affirmant dès maintenant un principe d'engagement collectif et pluriannuel, et de financement annuel du Projet sous des modalités propres à chacun.

Il est proposé de valider le projet de convention ci-joint, d'autoriser le Président de la CCT à la signer, et de poursuivre la préparation d'un Projet culturel de territoire pluriannuel concerté, qui précisera les objectifs opérationnels, la gouvernance d'ensemble (avec des objectifs de transversalité et de simplification), et les engagements financiers de chacun.

Sabine CAMPREDON présente ce travail mené autour du projet de territoire. La prochaine réunion pour travailler sur ce projet est prévue le 04 juin.

**Vote : Convention Vers un Projet Culturel de Territoire**

**Adopté à l'unanimité**

### **2025.83 - Projet de création d'un Tiers-lieu à Mens**

La Mairie de Mens porte un projet de création d'un « Tiers-lieu » par regroupement du bâtiment de l'ex-Trésorerie et de l'actuel Centre culturel.

Ce projet ouvert sur un public large et varié permettra de :

- Conforter le centre-bourg
- Relocaliser la bibliothèque aujourd'hui à l'étroit pour ses missions d'accueil des lecteurs et a fortiori pour les usages contemporains des bibliothèques
- Valoriser l'accueil touristique
- Répondre aux besoins en locaux de jeunes entreprises, dans un contexte où le développement du travail à distance renforce l'attractivité des bourgs éloignés des agglomérations.

La Communauté de Communes est associée à la préparation du projet compte tenu de sa compétence en Lecture publique, avec le déménagement de la bibliothèque.

La Mairie de Mens porte le projet relatif à l'ensemble du bâtiment et mobilisera les subventions de l'Etat et du Département correspondantes. Elle vient d'approuver l'esquisse du projet présenté par le maître d'œuvre Atelier Léger, avant les phases suivantes, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé. Les travaux sont prévus au cours de l'année 2026.

C'est l'opportunité pour la bibliothèque d'accéder à des locaux plus vastes (210 m<sup>2</sup> au total, hors stockage, incluant espaces ouverts au public et bureaux, au lieu de 124 dans les locaux actuels).

C'est l'opportunité d'une bibliothèque plus visible pour le public, plus accueillante, avec des aménagements pour l'accueil des enfants (mini-amphithéâtre, mobilier adapté, accueil ponctuel de la ludothèque, espaces de rangement de matériel de puériculture...) comme pour les adultes (espaces de travail, de lecture autonome, d'accès aux ressources numériques, d'expositions, de convivialité...).

La réflexion est engagée pour évaluer les aménagements correspondants, qui seront de la responsabilité de la CCT, qui pourra mobiliser le moment venu des financements de l'Etat et du Département.

Le calcul des coûts de fonctionnement est en cours. La qualité de la performance énergétique du bâtiment devrait contenir les dépenses de chauffage.

Une délibération du Conseil de la CCT portera sur le détail des aménagements de la bibliothèque en vue de mobiliser des financements.

Dans l'attente, il est proposé au Conseil de la CCT de valider le déménagement de la bibliothèque de Mens et les grandes lignes du projet telles qu'exposées ci-dessus.

Gilles BARBE présente le projet Tiers-lieu à Mens. Ce projet a commencé en 2021, à Mens, dans le cadre de « petites villes de demain ». Ce projet a conduit à l'achat du bâtiment de l'ancienne trésorerie. La Communauté de Communes est associée à ce projet, avec le déménagement potentiel de la bibliothèque.

Nous sommes maintenant dans la phase avant-projet détaillé : travaux prévus début 2026 pour se terminer, au mieux fin 2026 ou mars 2027 au plus tard.

C'est l'opportunité pour la bibliothèque d'accéder à des locaux plus vastes, qui sera plus visible, plus accueillante pour les enfants, avec des espaces de travail et espaces de convivialité.

Le calcul des coûts de fonctionnement, la répartition des charges et les modalités de gouvernance sont en cours de discussion entre les différents partenaires.

La présente délibération vise à valider le principe du déménagement de la bibliothèque de Mens et les grandes lignes du projet exposé. Une future délibération du Conseil Communautaire portera sur le détail des aménagements de la bibliothèque et en attendant de proposer Conseil Communautaire d'aujourd'hui

Claude DIDIER souhaite apporter un complément : ce tiers lieu sera accompagné, dans le domaine de l'urbanisme, par un réaménagement de la place de la mairie, car il est important d'apporter de la convivialité et pour qu'il y ait un peu plus d'espace de respiration, un ensemble plus agréable.

**Vote : Projet de création d'un Tiers-lieu à Mens**

**Adopté à l'unanimité**

**SOCIAL**

**2025.84 – Projet de diagnostic territorial addictologie Matheysine-Trièves**

Les conduites addictives existent dans toutes les civilisations humaines. Elles peuvent causer des problèmes de santé individuels et de santé publique ; entraîner des pertes de chance ; dégrader la qualité de vie des usagers et de leur entourage ; et coûter cher aux finances publiques.

Face aux conduites addictives, il n'y a pas de solution « miracle », mais une responsabilité collective à agir pour un mieux-être collectif.

Le Trièves est concerné par les conduites addictives dans leur diversité, alcool, tabac, drogues licites ou illicites, écrans, comportements à risque... Enfants, jeunes, adultes sont concernés soit directement, soit via leur entourage ; à domicile, ou dans l'espace public.

Depuis 2023 la direction de la Vie sociale et culturelle et le service Enfance Jeunesse participent aux travaux du Collectif d'addictologie Matheysine-Trièves qui regroupe des professionnels de santé et des représentants de collectivités, avec des objectifs d'élaborer des actions de prévention et de réduction des risques et des dommages en addictologie à partir d'enjeux locaux ; actions adaptées aux spécificités du territoire, et réalisées autant que possible par les acteurs locaux ».

Des actions ont déjà été conduites sur le Trièves : escape game sur les consommations et les addictions avec le collège de Monestier-de-Clermont en 2023-2024 ; promotion à Mixages de recettes de cocktails sans alcool ; conférence à Châtel-en-Trièves en septembre 2023 ; distribution de flyers de prévention lors d'événements culturels. Elles ont vocation à se poursuivre, avec en 2025 un projet d'un ou deux « ciné-débats » autour de films sur les addictions notamment. La constitution en cours d'un réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales et aussi en cohérence avec une démarche de lutte contre les conduites addictives, dont on connaît l'impact sur les violences.

Dans une approche de plus long terme, un diagnostic addictologique territorial semble nécessaire en vue d'actions de sensibilisation, d'accès aux soins, de réduction des risques adaptées aux besoins, sur la durée.

Le Collectif d'addictologie a donc pris contact avec l'Observatoire Régional de la Santé (cf. document joint) pour préparer ce diagnostic. Le coût total est de 15 000 à 20 000 euros selon que la partie qualitative de l'étude est réalisée par les membres du Collectif ou par l'ORS.

Le projet est porté juridiquement par la Communauté Professionnelle des Territoires de Santé « Lacs et Montagnes Sud-Isère ». Des financements sont sollicités auprès de l'Agence Régionale de Santé, de la Région, du Département de l'Isère, de la Communauté de Communes de Matheysine, de la Communauté Professionnelle des Territoires de Santé « Drac Sud » ...

Il est proposé une participation technique et financière à hauteur de 500 euros de la CCT, inscrite au budget « Vie sociale » 2025.

Eric FURMANCZAK présente le projet.

Claude DIDIER demande si des actions sont envisagées concernant les addictions à l'écran. Eric FURMANCZAK répond que des actions sont déjà en place, par le collège de Monestier de Clermont et le service jeunesse.

Caroline FIORUCCI demande de comment permettre aux parents de se saisir de la problématique.

Marie-Pierre DRAIN demande pourquoi ces démarches ne se font pas au collège à Mens. Carole FIORUCCI approuve cette réflexion et répond que des contacts sont en cours.

**Vote : Projet de diagnostic territorial addictologique Matheysine-Trièves**

**Adopté à l'unanimité**

## **MARCHES PUBLICS**

### **2025.85 – Attribution d'un marché public pour la réalisation des contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Trièves (SPANC).**

Afin de réaliser les contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Trièves, un marché avec accord cadre à bons de commande a été publié en date du 11 mars 2025.

Suite à cette consultation pour laquelle deux offres nous sont parvenues, la candidature de l'entreprise suivante a été retenue :

- SAS REZEAU  
305c, rue Gabriel Voisin  
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer ce marché pour un début d'exécution au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Eric BERNARD présente la délibération.

Uta IHLE demande quelle est la durée du marché.

Eric BERNARD précise que la durée du marché est de trois ans.

**Vote : Attribution d'un marché public pour la réalisation des contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Trièves (SPANC)**

**Adopté à l'unanimité**

**2025.86 – Avenant n°1 au marché groupement de commandes pour les vérifications périodiques des équipements et des installations de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or - lot 4 : vérification des installations mécaniques**

Par délibération du 18 novembre 2024 le lot N°4 Vérification des installations mécaniques a été attribué à l'entreprise DEKRA pour un montant initial de 2 505 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise DEKRA pour la vérification de la benne et du bras hydraulique du nouveau camion du service Déchets ajouté à notre parc de véhicules le 28/01/2025.

Le montant de cet avenant s'élève à 455 € HT représentant une augmentation de 18.17 % par rapport au marché initial.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote : Avenant n°1 au marché groupement de commandes pour les vérifications périodiques des équipements et des installations de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or – lot 4 : vérification des installations mécaniques**

**Adopté à l'unanimité**

## **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

**2025.87 – Convention de déneigement pour la plateforme de Clelles**

Pour assurer le vidage et le transfert des ordures ménagères, il convient de passer une convention pour officialiser et préciser les modalités et le montant des prestations pour le déneigement et le salage du quai de transferts de Clelles.

Christophe DRURE présente la convention de déneigement pour la plateforme de Clelles entre la Communauté de Communes et la Commune de Clelles, qui déneige notre plaque de transfert et le chemin qui y mène.

Alain ROCHE précise que chaque déneigement coûtera 90 euros par passage.

**Vote : Convention de déneigement pour la plateforme de Clelles**

**Adopté à l'unanimité**

**2025.88 – Contrat avec Citeo pour les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques (nouveaux barèmes)**

Le contrat barème "F" de Citéo 2018-2022 prolongé plusieurs fois par avenants est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Le présent Contrat a pour objet de définir les relations entre l'Eco-organisme et la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la Filière des emballages ménagers et papiers graphiques (REP EMPG), conformément à l'article 5.2.1.1 du Cahier des charges.

Le Contrat fixe d'une part les modalités du soutien technique et financier apporté par l'Eco-organisme en vue d'aider la Collectivité à contribuer à l'atteinte des objectifs et d'autre part les modalités de pourvoi assuré par l'Eco-organisme pour la gestion des Flux développement et des refus de tri issus des centres de tri dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Le Contrat porte sur l'ensemble des Matériaux d'emballages ménagers (acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre) et les imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Il présente l'unique lien contractuel entre l'Eco-organisme et la Collectivité pour le paiement des soutiens financiers au titre du Barème aval visé au 5.2.4 du Cahier des charges.

Tout(s) contrat(s) antérieur(s) entre les Parties ayant un objet similaire et leurs avenants sont résiliés de plein droit à la prise d'effet du présent Contrat. Le présent Contrat prévaut sur ces contrats et avenants antérieurs.

Une réserve sur le contrat sera notée sur les caractérisations des ordures ménagères résiduelles dans le cas où la collectivité ferait les caractérisations de son côté.

**Vote : Contrat avec Citeo pour les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques (nouveaux barèmes)**

**Adopté à l'unanimité**

### **2025.89 – Collecte et traitement des déchets des festivités**

Suite aux demandes d'organiseurs de manifestations, la Communauté de Communes, met à la disposition des organisateurs d'événements locaux du matériel de collecte des déchets pour les aider à faire de leur événement, une manifestation propre et responsable.

Les organisateurs devront signer la convention et le service sera facturé selon le type de matériel retenu (location, transport et traitement compris) :

Multi-benne fermée 10 m3 (ordures ménagères et multi-matériaux) : 540 € TTC

Multi-benne fermée 20 m3 (ordures ménagères et multi-matériaux) : 600 € TTC

Colonne aérienne (multi-matériaux et verre ) : 180 € TTC

Benne cartons 3,5t : 120 € TTC

En cas de présence de déchets non conformes dans les contenants un forfait de tri de 240 € TTC sera appliqué.

**Vote : Collecte et traitement des déchets des festivités**

**Adopté à l'unanimité**

### **– Questions diverses**

#### Composition du conseil de communauté

Jérôme Fauconnier présente une information concernant la composition du Conseil de communauté.

A un an des élections municipales, les communes peuvent décider d'un accord local pour modifier la composition du conseil communautaire, actuellement fixée à 41 membres (cf répartition dans la présentation).

D'après le simulateur mis à disposition par l'AMF, au prochain mandat la commune de Mens perdrait un représentant, et Châtel en gagnerait un.

La CCT enverra aux communes plusieurs scénarios possibles si les communes souhaitent proposer une modification.

#### Projet TIMs

Christian Roux indique que dans le cadre de TIMs, la CCT propose une formation à l'éco conduite le 14 juin.

Le projet TIM's recherche des communes volontaire pour mettre en place des ateliers élus/habitants pour mettre en place des actions de mobilités partagés à l'échelle de la commune. Si des communes sont volontaires elles peuvent prendre contact avec Clotilde Senepin.

#### Projet Agri photovoltaïque

Sur la commune de Sinard a été déposé un projet agri photovoltaïque de 13 ha et de 8 Mwatt/crête, sur lequel la commune et la CCT ont émis un avis auprès des services de l'Etat. L'avis de la CCT, travaillé par les services transitions, agriculture et urbanisme, est qu'en l'état actuel, le territoire n'est pas prêt à émettre des avis construits sur ce type de projet, et qu'il faudrait mettre en place une démarche de réflexion collective sur le modèle de ce qui avait été fait sur l'éolien. Gilles Barbe indique qu'il y a également eu un projet sur Mens et que la commune serait intéressée par une réflexion collective.

#### Maintien à domicile

Christine Cholat reprend la proposition faite par Jean-Marie Garat lors du dernier conseil de lancer une réflexion sur un financement des ADMR et du maintien à domicile des personnes âgées, avec l'argent laissé disponible par la fin des investissements du Très Haut Débit. Jérôme Fauconnier répond que cette question devra être travaillé aussi en CIAS, où sont présents les ADMR, et se fera à l'issus du paiement du solde des investissements THD fin 2026. Eric Furmanczak ajoute que côté ADMR, la problématique principale est le recrutement du personnel nécessaire aux accompagnements. Christine Cholat souligne également que certaines communes ne sont plus desservies par les portages de repas.

#### SCOT

Claude Didier souhaite revenir sur la motion proposée aux communes quant à l'EP SCOT. Il aurait apprécié d'être consulté sur cette motion en tant que délégué titulaire. Il aurait préféré qu'elle soit centrée sur les problèmes de gouvernance du SCOT et n'aborde pas les questions de fonds notamment concernant le ZAN. Il pense qu'il aurait été utile de préciser que l'effort financier supplémentaire demandé au Trièves porte uniquement sur le coût de la révision actuelle. La métropole souhaite qu'à long terme cet effort supplémentaire s'étende aux cotisations, mais pour l'instant il ne s'agit que d'un risque. Jérôme Fauconnier précise que Philippe Cardin, vice-président du SCOT, a bien indiqué qu'il s'agit d'une trajectoire, et que donc le risque est réel. Claude Didier estime qu'il est dangereux de tout miser sur un coût par habitant, car la surface du Trièves est aussi ce qui donne du poids au territoire. Enfin il estime que la demande sur le portail de l'artificialisation n'est pas justifiée, car le MOS a aussi des intérêts qu'il faudrait débattre, d'autant qu'en comité syndical du SCOT il a été indiqué que la prise en compte du MOS entraînerait une tolérance de la part du SCOT sur le léger dépassement de consommation par rapport aux chiffres attendus, il estime donc dangereux d'écrire ça dans une motion.

Jérôme Fauconnier indique qu'il s'agit d'une proposition de motion à la suite d'une demande exprimée par les communes en conférence des Maires. Il ne s'agit pas d'une motion de la communauté de communes, mais simplement d'une proposition que chaque commune peut modifier ou amender directement. Sur la question du MOS ou du portail de l'artificialisation, il y a une réelle problématique d'incohérence des chiffres sur des questions pourtant très importantes. Ces modifications techniques entraînent une perte de pouvoir pour le politique.

Claude Didier estime également que la remarque sur les relations entre le SCOT et les élus locaux n'est pas justifiée. Pour lui les élus locaux ont été consultés par le SCOT, et c'est la DDT qui a changé de positions. Jérôme Fauconnier a demandé qu'une rencontre se fasse en direct avec la DDT.

#### Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors

Rémy GOUBE remercie la CCT au nom de la Régie des Remontées Mécaniques de Gresse-en-Vercors pour l'avance de trésorerie de 60 000 € qui lui a été octroyé. Cette avance a permis à la station de démarrer sa saison dans des circonstances complexes. Grâce à des chutes de neige en décembre et à un travail important des équipes de la régie, le domaine skiable connaît aujourd'hui une bouffé d'air frais, et sera en capacité de rembourser la somme avancée avant fin mai comme prévu.

Il invite également les conseillers communautaires à venir au festival Bien l'Bourgeons qui se tiendra fin mai à Gresse-en-Vercors, et contribuera à continuer à transformer le tourisme de la commune.

#### Enquête sur les besoins en eau des agriculteurs

Eric BERNARD informe qu'une enquête va être lancée par la CLE, la chambre d'agriculture et la CCT, sur les besoins en eau des agriculteurs. Ceux-ci vont être contactés directement par une stagiaire de la chambre d'agriculture, merci aux communes de prévenir les agriculteurs et de les encourager à remplir le questionnaire qui leur sera soumis. Le questionnaire sera envoyé aux communes pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est à 20 h 45.

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Lundi 19 mai 2025*

# Présentation du service Emploi Economie



# Présentation des missions du service **Emploi-Economie**

[ Conseil communautaire - 19/05/2025 ]

# EMPLOI



**Hélène BLANQUART**, responsable du service



**Sylvain CHOLET**, coordinateur du Comité Local pour l'Emploi



**Claudine DELCOURT**, conseillère emploi formation / Référente RSA



**Guillaume GRANDFERRY**, chargé de mission développement économique



**Clément FEYT**, chargé des relations aux entreprises / Développement d'activités

# ECONOMIE

- 1) Gestion de l'immobilier d'entreprise**
- 2) Animation Economique**

## 1) Gestion de l'immobilier d'entreprise

- **Recherche d'implantation pour les nouvelles entreprises ou celles qui ont des projets d'extension** (gestion d'une bourse de locaux vacants avec les offres du territoire)
  - 18 demandes en 2024 mais 1 seule a trouvé preneur
- **Suivi et développement des zones d'activités actuelles et en projet**
  - Mise à jour de la signalétique des ZA intercommunales en 2024
  - Portage du projet de ZA des Appreaux à Mens
  - Accompagnement des projets de ZA aux Ayes à Saint Michel les Portes et à la Coynelle à Saint Martin de la Cluze
- **Gestion locative des locaux d'activités appartenant à la CCT**
  - Local dans le centre de Clelles
  - Locaux aux Sagnes à Mens

# 1) Gestion de l'immobilier d'entreprise



Mise à jour de la signalétique des ZA



Projet d'aménagement de la ZA de Saint Michel les Portes

## 2) Animation économique

- **Gestion du fichier entreprises du Trièves**
- **Accompagnement des projets économiques des communes**
- Développement de **projets économiques nouveaux** (actuellement projet de Maison de pays)
- **Aide aux entreprises** : gestion de l'appel à projet annuel « Développement économique » (16 000€/an pour 4 lauréats), appui à la recherche de financements pour les entreprises
- **Veille territoriale et sectorielle** : observatoire économique, diagnostics thématiques...)
- **Lien avec les entreprises du territoire** et les partenaires économiques extérieurs
- **Accompagnement des porteurs de projet du territoire** (création, reprise, développement) et réorientation vers les partenaires conventionnés (pour la plupart) de la CCT :
  - **GAIA** → obtention de prêts d'honneur et de garanties de prêt
  - **ACEISP** → accompagnement personnalisé à la création ou reprise d'entreprise
  - **ADIE** → obtention de micro-crédits
  - **CCI** → développement des entreprises
  - **CMA** → levage des blocages administratifs en création d'entreprise + diagnostics de la gestion environnementale de l'entreprise + étude d'implantation panneaux photovoltaïques
  - **AGEDEN** → conseils en rénovation énergétique du bâtiment d'activité

## 2) Animation économique



*Construction de la Maison de Pays en cours  
Livraison du bâtiment en février 2026.*



**adie**

Entreprendre dans le Trièves :  
la microentreprise et le financement

**JEUDI 7 NOVEMBRE DE 10H A 12H**

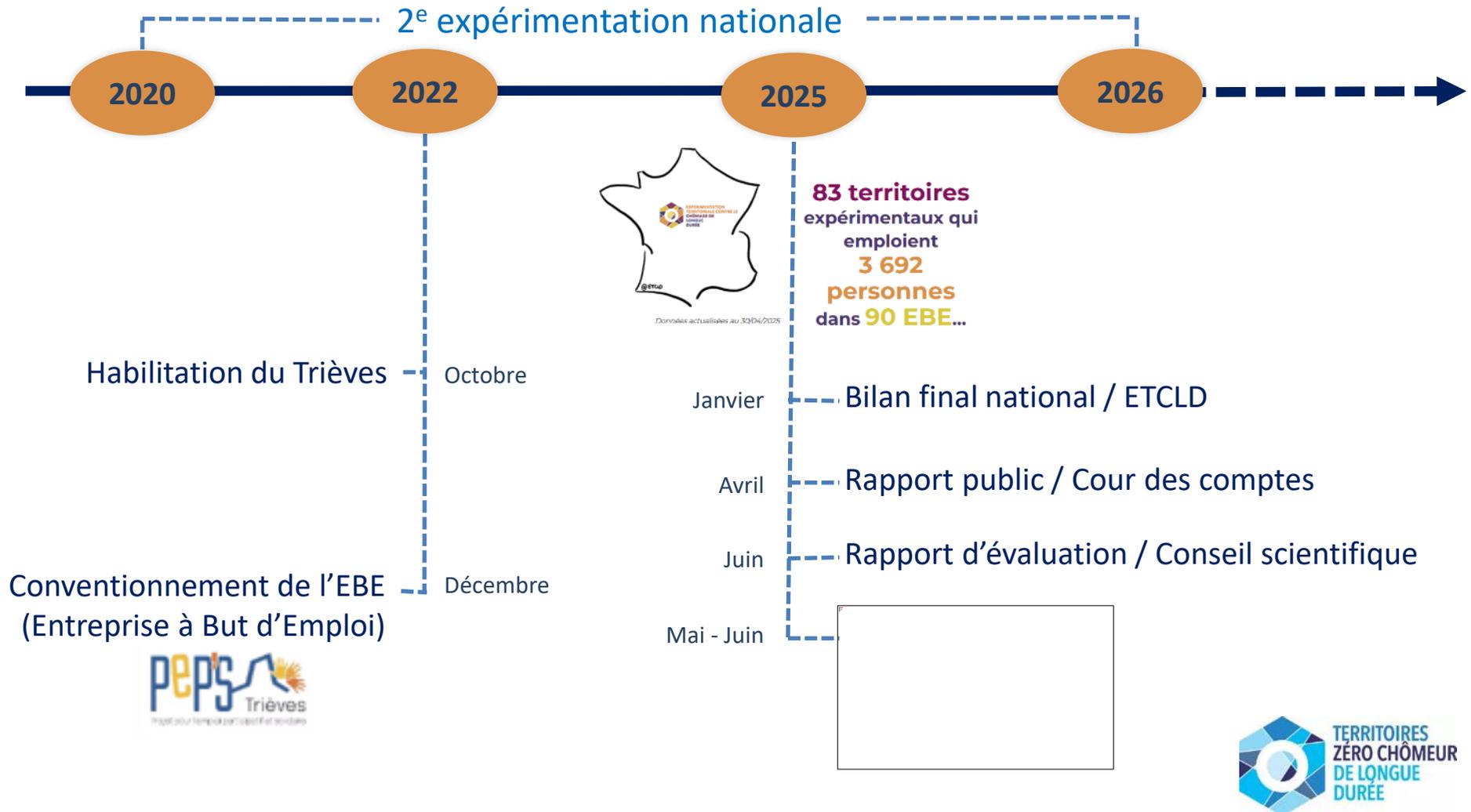
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNE DU TRIÈVES  
50 rue de la poste  
38930 CLELLES

Inscription  
Marine ROUSSEAU  
Tel: 07 56 30 69 60  
Mail: [mrousseau@adie.org](mailto:mrousseau@adie.org)  
Sur Adie.org

# EMPLOI

- 1) « Expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée », késako ?
  - Qu'est-ce que l'expérimentation TZCLD?
  - Répartition des volontaires de l'expérimentation par commune
  - Nos objectifs et résultats dans le Trièves
- 2) Coordination du Comité local pour l'Emploi (CLE)
- 3) Accueil et suivi des personnes privées durablement d'emploi (hors RSA)
- 4) Accompagnement des allocataires du RSA en parcours emploi renforcé
- 5) Renforcement des relations avec les entreprises
- 6) Appui au développement d'activités sur le territoire

# Qu'est ce que l'expérimentation TZCLD ?



## Qu'est ce que l'expérimentation TZCLD ?

### Objectif de l'expérimentation :

La démarche veut démontrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire de proposer à toute personne privée durablement d'emploi qui le souhaite, un **emploi adapté et local**, qui réponde à des **besoins du territoire**.

### Quels sont les 2 volets de l'expérimentation TZCLD ?

- 1) **le Comité Local pour l'Emploi**, qui réfléchit à toute solution de retour à l'emploi,
- 2) **l'Entreprise à But d'Emploi Pep's Trièves**, qui est une structure expérimentale.

## Qu'est ce que l'expérimentation TZCLD ?

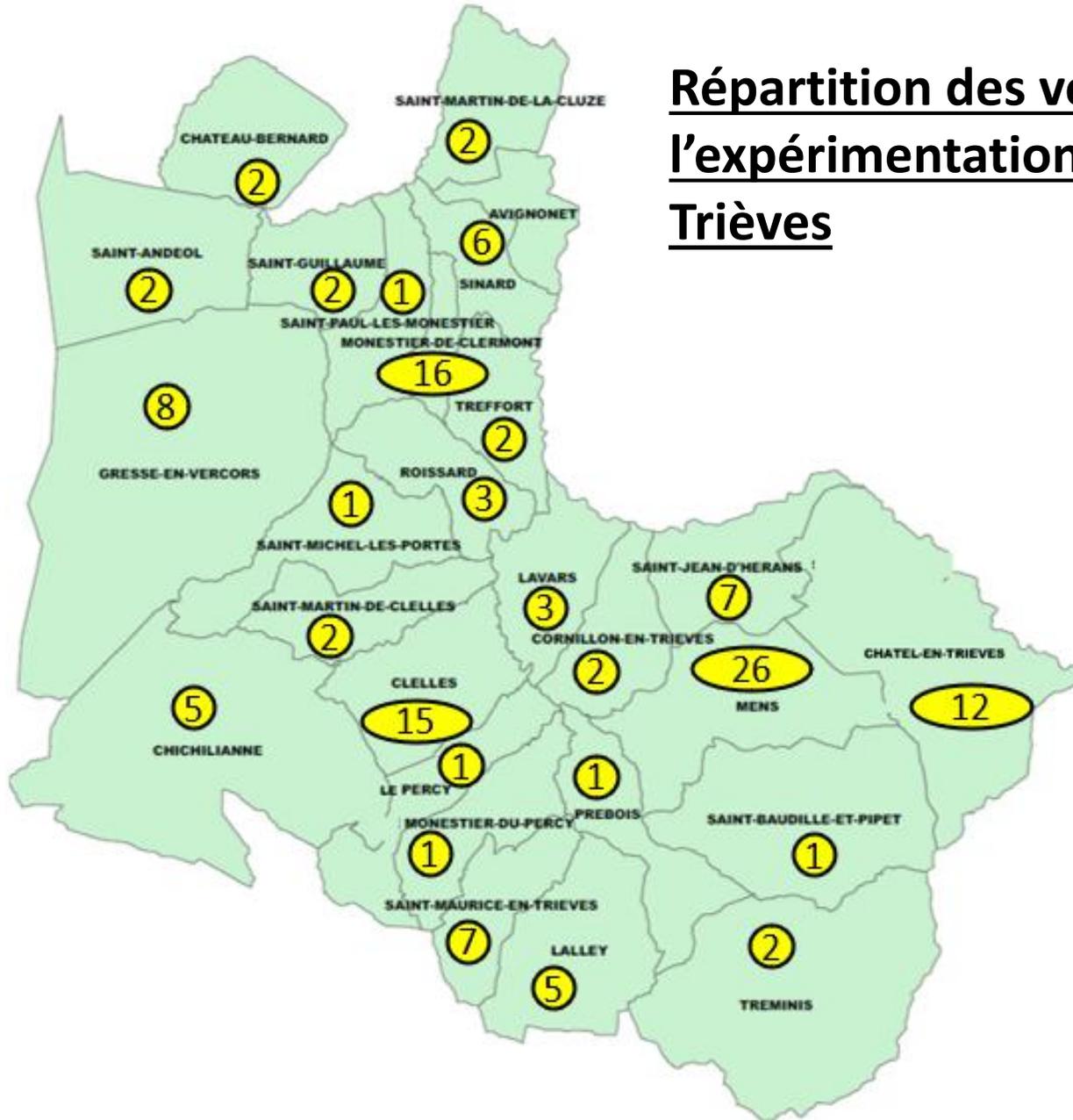
### Quelles sont les solutions de retour à l'emploi?

- Être accompagné (CV, formation, immersion, etc.) pour intégrer une **entreprise classique**
- Être accompagné pour trouver des solutions aux **contraintes personnelles** qui empêchent de trouver un emploi : santé, mobilité, garde d'enfants, logement...
- Participer aux « **Cafés-Rencontres Emploi du Trièves** » pour partager ses difficultés, s'entraider, et trouver des solutions et aux informations collectives (présentation expérimentation TZCLD)
- Être soutenu pour monter un projet et **créer son entreprise (GAIA, ACEISP, etc.)**
- **Intégrer une Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)** du territoire :
  - La Réserve
  - La Fourmi
  - Le CISI
  - C-Conversion

*Cf. livret emploi  
paru en mai 2025*



## Répartition des volontaires de l'expérimentation TZCLD dans le Trièves



## 2) Coordination du Comité local pour l'Emploi

- Animation des instances de coordination des acteurs de l'emploi

### Comité Local pour l'Emploi du Trièves

Commission  
Parcours &  
Compétences

Commission  
Activités

Commission  
Evaluation

Equipe Opérationnelle (soutien)



## Nos objectifs et résultats dans le Trièves

Objectif à atteindre d'ici fin 2027:

→ **250 personnes volontaires** accompagnées vers l'emploi

On en est où aujourd'hui ?

→ **135 personnes volontaires** accompagnées vers l'emploi

Emplois pérennes	En parcours	
<b>33</b> en EBE	<b>24</b> En contrat CDD ou SIAE	<b>46</b> En recherche de solution
<b>19</b> CDI ou Création d'activité	<b>1</b> En formation	<b>12</b> plus volontaires

- **Animation de temps de remobilisation** des personnes en recherche d'emploi volontaires (événements, café rencontre emploi, etc. )



*Caravane du Tour de France du Plein Emploi solidaire*

- **Interface avec les structures référentes nationales et régionales de l'expérimentation**



### **3) Accueil et suivi des personnes privées durablement d'emploi (hors RSA)**

- Réalisation du premier accueil des demandeurs d'emploi
- Partenariat fort avec France Travail (Agence de Pont de Claix) :
- Partenariat avec les entreprises, et plus particulièrement l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Pep's Trièves
- Mise en place d'outils d'accompagnement collectif de reprise de confiance en soi et de remobilisation : animation de stages « Quelques jours pas comme les autres » et d'ateliers de « Micro Action Créative »

#### **4) Accompagnement en parcours emploi renforcé des allocataires du RSA**

*Mission financée par le Département de l'Isère (57% du temps de travail)*

##### Bilan RSA en 2024 dans le Trièves

53 allocataires accompagnés sur 59 personnes orientées:

- **25** hommes / **28** Femmes
- **73%** ont entre 26 et 45 ans , **27%** entre 46 et 64 ans (dont **13%** plus de 55 ans)
- **73%** ont un niveau > au Bac, **52%** Bac plus 2 et + , **15%** un niveau bac plus 5
- **43%** ont une problématique santé importante, **15%** une problématique mobilité

**Taux de reprise d'emploi total grâce à l'accompagnement :**

**53%**



## **5) Renforcement des relations avec les entreprises sur le volet Emploi**

- Création et animation d'un **réseau d'entreprises du Trièves**
- Organisation d'un **Forum pour l'Emploi**
- **Prospection active des entreprises** du territoire afin de promouvoir des profils des demandeurs d'emploi

## **6) Appui au développement d'activité sur le territoire**

- **Appui au développement des activités de l'EBE**
- **Réalisation d'études de non concurrence** et de complémentarité des activités de l'EBE pour le Comité Local pour l'Emploi (CLE)
- **Création de services pour lever les freins à l'emploi** (ex : accès au permis de conduire, garde d'enfants facilitée, accès à la formation, aux services de santé, soutien au retour à l'emploi, etc.)

***Poste financé par le FSE (Fonds Social Européen)***

# Vos questions

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Lundi 19 mai 2025*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### ***Ressources humaines***

- Modification du tableau des effectifs
- Lignes directrices de gestion

### **Administration générale**

- Création d'un service commun de soutien administratif

création du service commun  
administratif  
Présentation de la convention

*Convention validée par les membres du COPIL*

## Les éléments importants de la convention

Durée de la convention : 3 ans renouvelable.

Le service commun est administrativement, financièrement et juridiquement rattaché à la communauté de communes du Trièves.

Les situations de recours au service de remplacement ou renfort : maladie, formation, renfort exceptionnel, congés, absence dans le cadre des autorisations spéciales d'absence...

Il est précisé :

- Qu'en fonction de l'organisation du service et des missions le remplacement n'aura pas vocation à remplacer le temps de travail initial de l'agent absent
- Les besoins en renfort peuvent aussi se caractériser par une assistance à prise de poste dans la commune
- Le service de remplacement fonctionnant sur une organisation hebdomadaire

Si plusieurs communes souhaitent recourir au service sur la même période, critères de priorisation :

- **Les remplacements sont prioritaires aux renforts**
- **Priorité donnée aux absences imprévisibles (ex maladie) et à la commune employant un seul agent**
- **Le service garantie 1 journée par semaine de remplacement a une commune sans secrétaire de mairie**

En cas de demandes similaires de plusieurs communes **des arbitrages pourront être effectués par le Comité de pilotage.**

### **Obligations du Maire vis-à-vis des agents qui viennent travailler sur son territoire communal :**

- Assurer de bonnes conditions de travail et les moyens de réaliser un travail de qualité : sécurité, matériel approprié (bureau équipé d'un ordinateur, avec une connexion internet et une imprimante / photocopieur/scanner, ainsi que toutes les fournitures de bureau nécessaires au fonctionnement) et disposer des logiciels métiers (comptabilité, ressources humaines, état civil, élections, ...) ;
- Veiller au respect du règlement intérieur de la communauté de communes par les agents : ponctualité, respect des plannings et des temps de pause, assiduité, respect des ordres du supérieur, soin du matériel, modifications en cas de canicule ou de grand froid ... ;
- Veiller au respect du travail effectué par les agents ;

**Modalités techniques :** le service commun prend contact **sous 48 heures** à compter de la réception de la fiche « demande de mise à disposition » envoyée par mail par la commune

#### **Les outils :**

Les ordres de service permettant de valider le planning de l'agent et son temps de travail

Les ordres de mission (validation du déplacement de l'agent)

Un tableau d'heure récapitulatif mis à jour par l'agent et valider par la cheffe de service

Un récapitulatif en fin d'année des heures effectué dans les communes

## Missions possibles dans le cadre d'un remplacement ou d'un renfort

### **Accueil du public**

Accueillir et renseigner la population  
Gestion des demandes des administrés

### **Gestion des affaires communales**

Préparer et suivre les réunions du conseil municipal et des commissions  
Elaborer et mettre en œuvre les décisions du conseil municipal  
Préparer et mettre en forme les actes administratifs de la collectivité  
Assurer le suivi des demandes d'autorisation du droit des sols

### **Elaboration des documents administratifs et budgétaires**

Préparer et rédiger les documents administratifs et budgétaires  
Préparer et suivre l'exécution du budget  
Monter les dossiers administratifs et vérifier leur cohérence au respect du cadre réglementaire  
Participer à la rédaction, la gestion et au suivi des marchés publics

### **Gestion de l'état civil et des élections**

Tenue et rédaction des actes (décès, mariage, divorce, nationalité, pacs ...)  
Organiser les élections et effectuer le suivi des listes électorales

### **Assurer la gestion du personnel et garantir le suivi des carrières**

Réaliser les paies et l'établissement des états annuels  
Assurer le suivi des temps et des carrières pour l'ensemble des agents (congs, absence, formation ...)

### **Gestion des équipements municipaux**

Planifier la gestion des locaux et des équipements  
Définir les besoins en matériels et équipements  
Gérer l'ensemble des contrats s'y rapportant

## Le financement du service

Un droit d'entrée est fixé à 100 € par commune adhérente facturé à la signature de la présente convention.

- Le remboursement des frais de remplacement s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service (défini ci-après), multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heures) sur la base de l'état récapitulatif des heures effectuées dans la commune
- Répartition du solde du coût du service établi en fin d'année à part égale entre les communes adhérentes et la Communauté de communes (constituant elle-même 1 part)

Une unité correspond à une utilisation du service commun par la collectivité bénéficiaire. **L'unité retenue est l'heure de mise à disposition (temps de travail effectif dans la collectivité d'accueil lorsque l'agent est mis en situation de remplacement ou renfort hors temps de déplacement)**

Les Frais de déplacement seront facturés aux communes utilisatrices du service et répartis à part égale en fin d'année.

le coût unitaire de son fonctionnement à partir des dépenses réalisées pour le service commun et comprends : Les charges de personnel, les frais de formation et les frais divers de fonctionnement

**Le cout unitaire de fonctionnement s'élève à 27 €.**

La facturation du service se fera année N+1, sur la base de l'état récapitulatif des heures effectuées + la facturation des frais de déplacement réparti à part égale entre les communes utilisatrices.

## **Exemples de simulation de facturation**

<b>FINANCEMENT SERVICE COMMUN</b>					
<b>Frais de personnel estimés</b>	<b>42 000,00 €</b>				
		utilisation du service temps horaire	cout remplacement pour la commune	cout recalculé après remplacement	Total à payer
<b>CCT (1/28]</b>	<b>1 615</b>	<b>35</b>	<b>910,00 €</b>	<b>915,38 €</b>	<b>1 825,38 €</b>
Avignonet	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Château Bernard	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
Chichilianne	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
Clelles	1 615	70	1 820,00 €	915,38 €	2 735,38 €
Chatel en trièves	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Cornillon en Trièves	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
Gresse en Vercors	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
Lalley	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Lavars	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Le Percy	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
<i>Monestier de Clermont</i>	-		- €	915,38 €	915,38 €
Monestier du Percy	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
Prébois	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Roissard	1 615	70	1 820,00 €	915,38 €	2 735,38 €
Saint Andéol	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Saint Baudille et Pipet	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Saint Guillaume	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Saint Jean d'Hérans	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Saint Martin de Clelles	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
<i>Saint Martin de la Cluze</i>	-		- €	915,38 €	915,38 €
Saint Michel les Portes	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Saint Paul les Monestier	1 615	70	1 820,00 €	915,38 €	2 735,38 €
Sinard	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
Mens	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Treffort	1 615	0	- €	915,38 €	915,38 €
St Maurice	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
Tréminis	1 615	35	910,00 €	915,38 €	1 825,38 €
	<i>temps utilisé</i>	<b>700</b>			
	<i>solde à répartir</i>	<b>907</b>			
		<b>1607</b>			

**FINANCEMENT SERVICE COMMUN**

<b>Frais de personnel estimés</b>	<b>42 000,00 €</b>				
		utilisation du service temps horaire	cout remplacement pour la commune	cout recalculé après remplacement	Total à payer
<b>CCT (1/28]</b>	<b>1 615</b>	<b>35</b>	<b>910,00 €</b>	<b>495,38 €</b>	<b>1 405,38 €</b>
Avignonet	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Château Bernard	1 615	70	1 820,00 €	495,38 €	2 315,38 €
Chichilianne	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Clelles	1 615	70	1 820,00 €	495,38 €	2 315,38 €
Chatel en trièves	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Cornillon en Trièves	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Gresse en Vercors	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Lalley	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Lavars	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Le Percy	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
<i>Monestier de Clermont</i>	-		- €	495,38 €	495,38 €
Monestier du Percy	1 615	70	1 820,00 €	495,38 €	2 315,38 €
Prébois	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Roissard	1 615	70	1 820,00 €	495,38 €	2 315,38 €
Saint Andéol	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Saint Baudille et Pipet	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Saint Guillaume	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Saint Jean d'Hérans	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Saint Martin de Clelles	1 615	70	1 820,00 €	495,38 €	2 315,38 €
<i>Saint Martin de la Cluze</i>	-		- €	495,38 €	495,38 €
Saint Michel les Portes	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Saint Paul les Monestier	1 615	70	1 820,00 €	495,38 €	2 315,38 €
Sinard	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Mens	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Treffort	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
St Maurice	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
Tréminis	1 615	35	910,00 €	495,38 €	1 405,38 €
	<i>temps utilisé</i>	<b>1120</b>			
	<i>solde à répartir</i>	<b>487</b>			
		<b>1607</b>			

## **Administration générale**

- Plan de financement de la Maison de Pays

## **ECONOMIE EMPLOI**

- Adhésion à l'association ARADEL

## **TRANSITIONS**

- Convention de Partenariat avec les compagnons bâtisseurs pour l'Auto-Réhabilitation Accompagnée des Propriétaires Occupants du Trièves
- Convention de délégation de compétences pour l'organisation de services de locations de vélos à assistance électrique avec la région Auvergne Rhône-Alpes
- Convention avec l'Ageden

## **TOURISME**

- Renouvellement pour 2025-2026 de la convention Flux Vision Tourisme signée avec Isère Attractivité



## Nuitée nationaux + internationaux

du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

# 493,00K

nuitées

+0,80% nuitées

## Nuitée nationaux

du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

# 362,36K

nuitées

-0,81% nuitées

## Nuitée internationaux

du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

# 130,64K

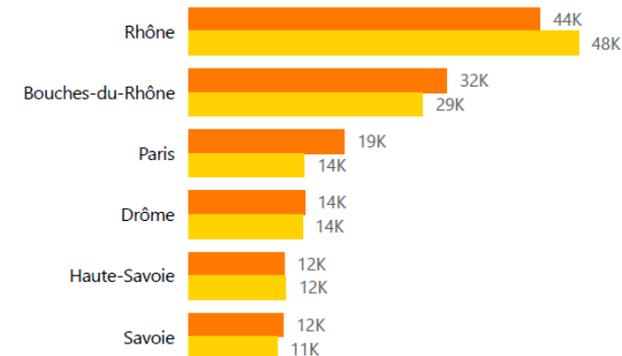
nuitées

+5,58% nuitées

## Top origine nationaux

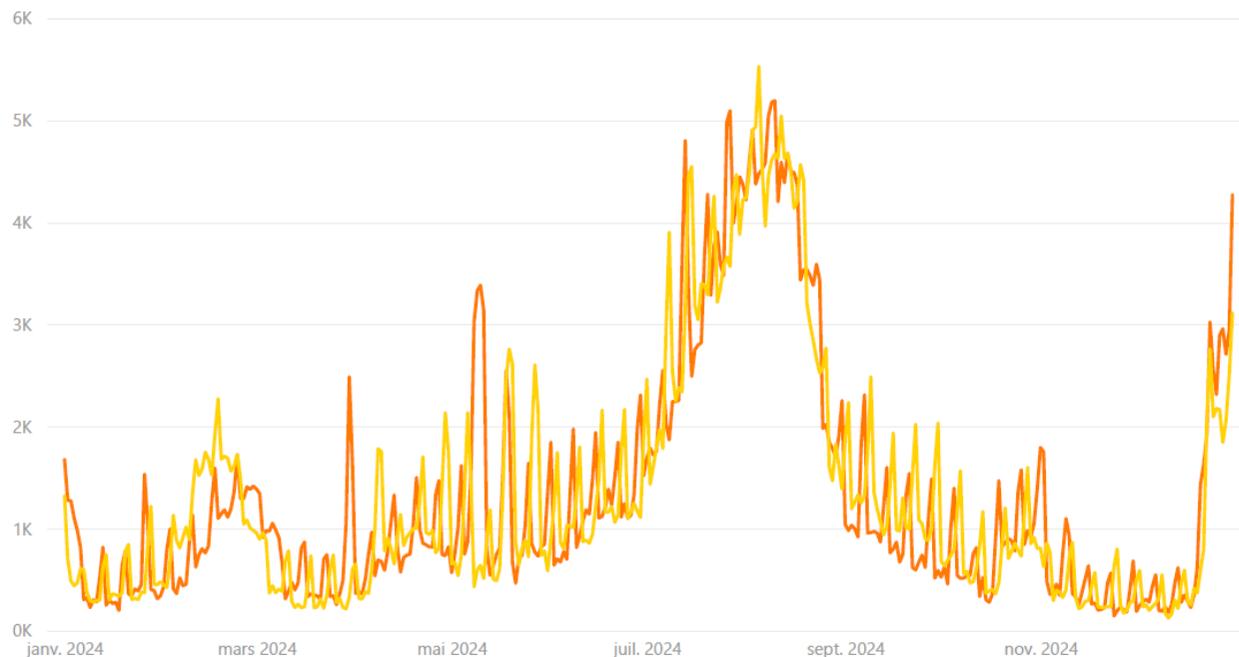
du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Dépt. Régions



● Période d'étude ● Période de comparaison

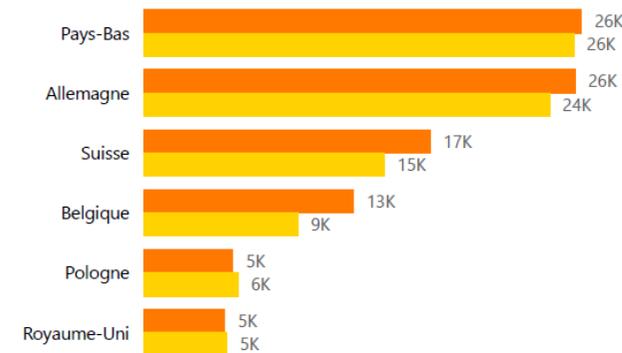
## Fréquentation en nuitée



● Période d'étude ● Période de comparaison

## Top origine internationaux

du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024



● Période d'étude ● Période de comparaison

## **ENFANCE JEUNESSE**

- Convention avec les CEMEA
- Convention partenariale jeunesse avec le département de l'Isère

## **VIE SOCIALE ET CULTURELLE**

### **CULTURE**

- Convention Vers un Projet Culturel de Territoire
- Projet de création d'un Tiers-lieu à Mens

### **SOCIAL**

- Projet de diagnostic territorial addictologique Matheysine-Trièves

## MARCHES PUBLICS

- Attribution d'un marché public pour la réalisation des contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Trièves (SPANC)
- Avenant n°1 au marché Groupement de commandes pour les vérifications périodiques des équipements et des installations de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or – lot 4 : vérification des installations mécaniques

## **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

- Convention de déneigement pour la plateforme de Clelles
- Contrat avec Citeo pour les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques (nouveaux barèmes)
- Collecte et traitement des déchets des festivités

## **QUESTIONS DIVERSES**

## Composition de l'organe délibérant 2026 : 41 sièges

	Répartition actuelle	Droit commun 2026 (simulateur AMF)
MONESTIER-DE-CLERMONT	6	6
MENS	6	5
SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE	3	3
SINARD	2	2
CELLES	2	2
CHÂTEL-EN-TRIÈVES	1	2
GRESSE-EN-VERCORS	1	1
CHICHILIANNE	1	1
ROISSARD	1	1
SAINT-JEAN-D'HERANS	1	1
CHATEAU-BERNARD	1	1
SAINT-PAUL-LÈS-MONESTIER	1	1
SAINT-MICHEL-LES-PORTES	1	1
SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET	1	1
TREFFORT	1	1
MONESTIER-DU-PERCY	1	1
SAINT-GUILLAUME	1	1
TREMINIS	1	1
AVIGNONET	1	1
SAINT-MARTIN-DE-CELLES	1	1
LALLEY	1	1
SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES	1	1
PREBOIS	1	1
CORNILLON-EN-TRIEVES	1	1
PERCY	1	1
LAVARS	1	1
SAINT-ANDEOL	1	1

Possibilité d'un accord local jusqu'à 47 sièges